

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2019.

Présents : DUGELAY Valérie, BARJON Hervé, BERJOT Valérie, DIDIER Michel, LE CALVE Jean-Philippe, CHANDIOUX Georges, DAVAINÉ Alix, BOUVET Nicole, COLLEN Christian, HUG Catherine, VIVION Daniel, FOURRICHON Annick.

Absent : BESSON Anthony

Absents excusés : VERMARE Michèle, FORNAS Maurice, CUZOL Raphaële, SOSPEDRA Gilles, MAZZOTTI Cédric, BERNARD Anne-Sophie.

Pouvoirs : FORNAS Maurice a donné pouvoir à DIDIER Michel.

CUZOL Raphaële a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

VERMARE Michèle a donné pouvoir à BERJOT Valérie.

MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à HUG Catherine.

BERNARD Anne-Sophie a donné pouvoir à FOURRICHON Annick.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 24 juin 2019.
2. Restauration scolaire.
3. Recensement de la population 2020.
4. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JUIN 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le lancement d'une procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique pour la fourniture de repas aux écoles, au centre de loisirs sans hébergement, et à l'ADMR, dans le cadre d'un groupement de commandes. Trois sociétés ont répondu sur le profil acheteur de la commune. Après application des trois critères de sélection (prix, qualité, organisation), la société Newrest a été retenue. Pour une année scolaire : le coût du repas est de 1,69 euro TTC et le coût de la masse salariale (cuisinier) est de 31650 euros. L'option de 16 200 euros pour personnel d'aide au cuisinier a également été retenue par la commune.

3) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune aura à procéder en 2020 au recensement de la population tel que prévu selon les dispositions inscrites dans la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Madame le Maire indique qu'il convient de désigner un coordonnateur chargé de réaliser le recensement avec trois agents recenseurs qui collecteront les données sur trois secteurs, la commune étant divisée en trois districts. Madame le Maire propose de nommer l'agent chargé de la comptabilité, coordonnateur et demande également l'autorisation de recruter trois agents recenseurs contractuels à temps incomplet pour la période du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve toutes ces propositions et autorise Madame le Maire à nommer les personnes selon les modalités énoncées ci-dessus.

4) QUESTIONS DIVERSES.

Remboursement d'avance de frais à un élu

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un élu a acheté du tulle de couleur rose afin de décorer le village dans le cadre de l'organisation des journées Rosé Nuits d' Eté. Madame le Maire propose de rembourser les frais avancés par cet élu suivant facture produite. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

Travaux à la salle polyvalente

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il était prévu dans le marché initial de l'aménagement de la salle polyvalente de ne changer que le carrelage de la partie bar et de récupérer quelques carreaux pour remplacer les carreaux abimés de la grande salle. A cette étape du chantier, le maître d'œuvre nous informe qu'il est impossible de récupérer les carreaux sans les casser. Un devis a été demandé au maître d'œuvre pour le remplacement de l'ensemble du carrelage. Madame le Maire indique que le montant de ces travaux supplémentaires a été estimé à 8000 euros HT pour le lot maçonnerie (dépose et chape) et 12 000 euros HT pour le lot carrelage (fourniture et pose). Madame le Maire précise que ces montants seront financés dans le cadre de crédits budgétés pour cette opération pour les travaux imprévus. Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal l'autorisation de signer les avenants et marchés complémentaires. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité toutes ces propositions et autorise Madame le Maire à signer les avenants et marchés complémentaires.

Rentrée scolaire 2019/2020

Valérie BERJOT indique que l'effectif pour cette rentrée a augmenté de 50 élèves par rapport à l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.